

# L'OBS

## « J'avoue qu'on est un peu au bout » : ce couple français veut récupérer sa fille née de GPA en Ukraine

Thierry et Karine ont saisi le Conseil d'Etat pour demander à la France de les autoriser à aller récupérer leur fille, Océane, née d'une GPA en Ukraine en avril. Ils racontent leur histoire dans « l'Obs ».

Par Barbara Krief  
Publié le 12 mai 2020 à 07h00 Mis à jour le 12 mai 2020 à 12h48  
Temps de lecture 7 min



Les bébés nés par GPA en Ukraine ont été rassemblés dans un hôtel de Kiev, qui appartient à l'hôpital. (CAPTURE D'ÉCRAN / YOUTUBE / BIOTEXCOM)

« C'est sûr, c'est une future reine ! Elle est née le même jour qu'Elisabeth II... ». Avec ses 3,5 kilos et 56 centimètres, Océane est un « beau et grand bébé », déclame fièrement son père, Thierry, 54 ans, qui ne l'a pourtant jamais vu de ses yeux.

Depuis sa naissance en Ukraine, le 21 avril dernier, Océane partage ses premiers jours avec 45 autres bébés étrangers nés, comme elle, par GPA (gestation pour autrui). Dans leur pouponnière de fortune – la salle de conférence d'un hôtel de Kiev – les nouveau-nés bénéficient de la visite régulière d'un pédiatre et sont pris en charge par plusieurs puéricultrices. Un service que la clinique Biotexcom, spécialiste de la GPA pour ressortissants étrangers, facture 25 euros par jour et par bébé, au lieu des 50 habituels, comme le précise crânement [la page d'accueil du site](#).

Pendant ce temps, les parents – dits « d'intention » – se rongent les sangs de l'autre côté de l'Europe. La fermeture de l'Ukraine, pour cause de pandémie, les a empêchés de retrouver leur enfant à Kiev après sa naissance, comme prévu. « On sait qu'il y a des femmes qui s'occupent des bébés dans l'hôtel, et que celui-ci appartient à la clinique, mais on se doute qu'elles ne sont pas assez nombreuses pour s'occuper parfaitement de tous. En plus, on voit bien sur les images qu'ils sont collés les uns aux autres. En pleine pandémie, c'est inquiétant », s'angoisse Karine, 48 ans, épouse de Thierry et mère d'Océane.

Les jours passent et les parents ne savent toujours pas quand ils pourront rencontrer leur bébé et le ramener chez eux, en France.

## « Ça nous bouffe »

Complicqué, cependant, de se plaindre d'un établissement qui « *fait de son mieux* » pour gérer cette crise exceptionnelle.

*« On est déjà reconnaissant que ce système soit mis en place. D'autres cliniques ukrainiennes ne proposent même pas de garder les bébés : c'est aux parents de trouver une baby-sitter et un logement pour elle, en Ukraine. Un pays dont ils ne parlent pas la langue et où ils ne connaissent personne. Et ce, pour des semaines, peut-être même des mois... Entre angoisse et gouffre financier. »*

Le couple tente de faire bonne figure, mais on entend les gorges se nouer. En même temps, comment ne pas perdre patience ? Thierry et Karine se rêvent parents depuis plus d'une décennie. Leur parcours, comme souvent pour les couples contraints de faire appel à la GPA, est un crève-cœur.

« *Quand Karine m'a rencontré, elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas avoir d'enfant à cause de sa leucémie. Mais les coups de foudre... que voulez-vous, on ne choisit pas.* » Le couple songe d'abord à l'adoption. Avant de changer d'avis, comme le raconte Karine :

*« D'abord, cela peut prendre dix ans. C'est très long. Ensuite, il se trouve que dans notre entourage, nous avons des histoires d'adoption très douloureuses. De certains parents, lors de la procédure, dont le couple n'a pas tenu le coup. Et d'enfants adoptés qui, à l'adolescence, ont eu énormément de difficultés avec leur histoire. Bref, on est devenus réticents. Quand mon oncologue a autorisé la PMA, on a arrêté d'y penser. »*

En 2010, Karine entame un traitement hormonal pour donner toute leur chance aux PMA (procréations médicalement assistées) à venir. « *Une vraie bataille* », se souvient Thierry. Karine doit alors arrêter de prendre ses médicaments contre sa leucémie pour tenter une grossesse, ce qui lui vaut un violent retour de son cancer. Elle entame finalement les fécondations in vitro (FIV) en 2013. Après plusieurs essais infructueux, elle craint de manquer de temps. Elle a déjà 43 ans, âge limite pour obtenir une prise en charge de la Sécurité sociale.

Après négociation, elle fait une dernière tentative, avec un don d'ovocyte. En novembre 2016, le couple attend enfin un enfant. « *On était "parents" sur notre livret de famille.* » Mais, au bout du sixième mois de grossesse, le 19 avril 2017, Karine accouche d'une enfant mort-née. « *Elle n'a pas survécu.* » Quand il lâche ces mots, Thierry ne retient plus ses larmes et s'excuse pour cette douleur encore vive. Alors, quand Océane naît trois ans plus tard – un 21 avril, qui plus est – et que le couple se retrouve bloqué loin d'elle, le coup est trop dur à encaisser. Thierry n'en dort plus :

*« Là, j'avoue qu'on est un peu au bout, on est fatigués. Cette naissance est notre lueur d'espoir et aujourd'hui, on ne peut pas être avec notre enfant pour ses premières semaines, ça nous bouffe. »*

## « Où est-ce qu'il est le bout du tunnel ? »

En plus de manquer ces instants qu'ils fantasment depuis si longtemps, les parents s'inquiètent : et si ces mois loin d'eux suffisaient à tout gâcher ? Et si Océane était traumatisée à vie ? Et si le fait de vivre ses premiers jours loin de Thierry et Karine empêchait l'attachement de se développer comme il le faudrait ? C'est ce que leur font craindre les pédiatres avec lesquels ils ont pu discuter.

Pire, la semaine dernière, le couple a appris que leur fille devait subir une opération médicale. Rien de grave, leur a-t-on dit, mais un instant, ils se sont imaginé perdre un second enfant. Une grande violence. D'autant plus que personne ne leur a demandé leur accord avant de réaliser l'intervention. « *Cela semble s'être bien passé, mais tout de même. Après l'opération, nous sommes restés sans nouvelles pendant quarante-huit heures. Et avec tous les ponts du mois de mai, on n'a pas des nouvelles tous les jours* », précise Karine.

Le couple a pu apercevoir son bébé quelques minutes en vidéo. Ils ne savent pas bien s'il s'agissait d'une visio en direct, ce qu'on leur a dit, ou bien d'une bande préenregistrée. Ils ont quelques doutes. Mais ne s'attardent pas sur la question.

Le plus dur ? Ne pas savoir s'ils pourront récupérer leur fille dans un mois ou dans six. « *Si encore on avait une date...* » Entre agacement et désespoir, Thierry soupire : « *Où est-ce qu'il est, le bout du tunnel ?* » Après les larmes, c'est la colère qui monte au téléphone. « *Franchement, tout ça à cause d'une putain de note verbale que la France ne veut pas nous délivrer ! Je suis désolé pour mon langage mais là, on ne comprend pas.* »

En effet, l'Ukraine, qui a, comme de nombreux pays, fermé ses frontières pour tenter de contenir la pandémie de Covid-19, a émis une liste de dérogation dans le cadre de ses restrictions de circulations. Le cas des parents d'enfants non-ukrainiens nés de GPA sur le territoire n'en fait pas partie. L'Ukraine exige donc une note verbale de l'ambassade ou du ministère des Affaires étrangères du pays des parents, les autorisant nommément à passer la frontière. Les parents d'intention doivent demander une dérogation au cas par cas, la note verbale précisant exactement le trajet emprunté.

## Action collective

Des Américains, des Australiens, des Suédois, des Irlandais, des Suisses ou encore des Israéliens ont pu aller récupérer leur enfant en Ukraine. Tandis que les Italiens, les Allemands, les Espagnols et les Français dans cette situation sont toujours en attente de la fameuse note verbale. Aucune raison officielle n'a pour l'instant été avancée. Les théories qui pousseraient ces Etats à refuser de la délivrer sont donc nombreuses. Désintérêt ? Tensions diplomatiques ? Positionnement anti-GPA ?

Quoi qu'il en soit, quelques dizaines de parents sont dans l'impossibilité d'aller récupérer leurs enfants nés de GPA en Ukraine. En toute logique, ce nombre augmente avec les jours qui passent. En France, ils sont pour l'instant une vingtaine, assure M<sup>e</sup> Catherine Clavin, qui est l'avocate de quelques-uns d'entre eux. Elle revient sur les démarches entamées fin mars et restées vaines :

*« Au bout de dix jours sans réponse, l'ambassade de France en Ukraine nous a assuré que l'autorisation devait provenir du ministère des Affaires étrangères. Avant de nous dire que ledit ministère ne lui accordait finalement pas cette autorisation. On a alors saisi le tribunal administratif de Paris, qui nous a, entre autres, répondu qu'il n'y avait pas d'urgence à débloquent cette situation.*

*Pas d'urgence ? Vraiment ? C'est quoi une urgence alors, si ce n'est des nourrissons privés de leurs parents, privés de citoyenneté, apatrides, depuis leur naissance ? Sans oublier que selon la loi ukrainienne, les enfants non reconnus courent le risque d'être placés en institution environ trente jours après leur naissance... »*

L'affaire est aujourd'hui devant le Conseil d'Etat. Elle a beau être portée par Karine et Thierry, c'est tout un collectif improvisé de parents qui se trouve derrière. Ils se sont regroupés sur Facebook, ont échangé, se sont rassurés et épaulés. Jusqu'à partager leurs avocats et aujourd'hui même les frais engagés dans cette action légale.

Leur espoir ? Faire jurisprudence et débloquer la situation. A ce sujet, le couple est intarissable. « *Sans eux, nous n'en serions pas là. La solidarité collective nous a impressionnés. C'est sûr, de tout cet enfer, nous ressortirons avec de nouveaux amis, sûrement pour la vie.* » Le Conseil d'Etat doit rendre son avis dans les heures qui viennent.

[Barbara Krief](#)